Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-07032026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 - 20h30
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES
SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du restaurant scolaire située 8 rue de motte à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Camille MARTIN

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Françoise CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-07032026-DE

OBJET N° 07-03-2026 : Détermination des indemnités des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux délégués, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée par la réglementation,

Mme la Maire propose de fixer à compter du 20 mars 2026, les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués comme suit :

Répartition proposée des indemnités	Indice brut terminal de la fonction publique
Maire	55,7
1er adjoint	21,38
2ème adjointe	10,17
3ème adjoint	21,38
4ème adjointe	10,17
5ème adjoint	19,8
Conseillère déléguée 1	6
Conseiller délégué 2	6
Conseiller délégué 3	6
Conseiller délégué 4	6

Il est précisé que le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe maximale prévue par les textes en vigueur.

Il est indiqué que les indemnités seront versées mensuellement et suivront l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente deliberation.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 23 mars 2026

La Maire,

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

La doyenne de l'assemblée,

Mme Françoise CHERRE

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-07032026-DE

Mme Camille MARTIN

